

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (ou C.B.P.S.)

Comment gérer durablement les petites propriétés forestières privées ?

Le C.B.P.S., qu'est-ce que c'est ?

C'est, pour un propriétaire de parcelles boisées, **prendre l'engagement volontaire d'appliquer les bonnes pratiques sylvicoles définies pour ses types de peuplement.**

Il bénéficie alors d'une **présomption de garantie de gestion durable** qui lui permet :

- d'affirmer son attachement à la gestion durable des forêts et au mouvement d'amélioration de la qualité de la forêt privée ;
- d'accéder aux aides de l'Etat en matière d'investissement forestier ;
- d'éviter d'être obligé de demander une autorisation de l'administration pour pratiquer des coupes ;
- de bénéficier de mesures fiscales : réduction des droits en cas de mutation (amendement Monichon) ou d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (I.S.F.).

Le C.B.P.S. n'est pas exigé, en Auvergne, pour l'adhésion à la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) mais c'est un élément de progrès retenu dans la politique régionale de qualité de la gestion forestière durable.

Le C.B.P.S. d' Auvergne

Il décrit, par type de peuplement, les bonnes pratiques sylvicoles, c'est-à-dire **les recommandations essentielles de gestion pour améliorer, enrichir et renouveler la forêt.**

Il est issu de la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, qui visait à proposer un document de gestion forestière aux petits propriétaires (autrement dit à ceux ayant demandé une aide de l'Etat ou un aménagement fiscal, ou possédant une surface de bois inférieure au seuil d'obligation des Plans Simples de Gestion (P.S.G.) : 25 ha d'un seul tenant en 2004 pour l'Auvergne).

Il a été élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (S.R.G.S.), document cadre de gestion des forêts privées d'Auvergne.

Il a été validé par le préfet de région le 19 mai 2005.

L'engagement

Il est **pris pour 10 ans, pour les parcelles susceptibles de gestion forestière durable**, c'est-à-dire :

- ayant une production forestière suffisante pour financer la gestion et l'entretien,
- présentant une taille, une accessibilité et une conformation (pente, rochers, ..) conciliables avec les exigences d'exploitation forestière.

Pour tous renseignements complémentaires, il est possible de contacter le CRPF :

Maison de la Forêt et du Bois – B.P. 104 – 63 370 LEMPDES

Tél 04 73 98 71 20

Sur le plan pratique

Votre démarche d'adhésion

Pour adhérer au C.B.P.S. :

- Vous procéderez à une analyse préalable destinée à :
 - connaître la liste de vos parcelles boisées et leur localisation précise, matérialisée sur un plan ;
 - définir, à l'aide du C.B.P.S., le type de peuplement et l'espèce principale d'arbre présents sur chacune d'elles (possibilité, en cas de besoin, de distinguer des sous-parcelles) ;
 - déterminer celles qui sont susceptibles de gestion durable ;

Pour vous y aider, vous aurez la possibilité de compléter le grand tableau d'analyse pour les parcelles que vous aurez retenues, en indiquant, pour chacune d'elles :

- sa désignation cadastrale (nom de la commune, lettres et numéro) et sa surface ;
 - le type de peuplement (TA, TF, PE, FR, FI, AC, voir fiches « peuplements ») et, éventuellement, l'espèce d'arbre principale (chêne, hêtre, sapin, pin sylvestre, épicéa, douglas, ...) qu'elle porte ;
- Vous complétez les deux exemplaires de la feuille d'engagement et vous en enverrez un, signé et accompagné d'un plan de situation de vos parcelles (plan cadastral), au C.R.P.F. (Maison de la Forêt et du bois, B.P. 104, 63 370 LEMPDES) qui vous adressera, en réponse, un accusé de réception que vous conserverez soigneusement ;

Exemple

Un propriétaire possède, sur la commune de Laforêt, la parcelle B 26 d'une surface de 4 ha 80 et composée de deux peuplements, un taillis de chêne sur 1 ha 80 et une jeune plantation de douglas de 3 ans sur 3 ha 00.

Pour compléter son engagement, il indiquera ;

sur une première ligne

Laforêt / B 26 p (p signifie qu'il s'agit d'une partie de parcelle) / 3 ha 00 / FR (éventuellement en précisant qu'il s'agit de douglas).

Commune(s)	Parcelle cadast	Surface	Fiche « peuplement » concernée (éventuellement essenc
Laforêt	B 26 p	3 ha 00	FR

sur une deuxième ligne

Laforêt / B 26 p / 1 ha 80 / TA (éventuellement en précisant qu'il est constitué de chêne)

Commune(s)	Parcelle cadast	Surface	Fiche « peuplement » concernée (éventuellement essenc
Laforêt	B 26 p	1 ha 80	TA

- Vous appliquerez les bonnes pratiques sylvicoles du code et, en particulier, vous effectuerez les coupes et les travaux recommandés.

Sa mise en application

Vous pourrez l'envisager :

- seul, en associant les membres de votre famille ou une personne de confiance ;
pour vous accompagner dans cette démarche, le C.R.P.F. dispose d'un large éventail de documents de vulgarisation et d'un personnel technique spécialisé qui pourra vous apporter des informations supplémentaires et des recommandations adaptées à votre propriété ;
- en faisant appel à un prestataire de services tel qu'une coopérative forestière ou un expert agréé qui prendra en charge toutes ou partie de vos opérations de gestion.

BONNES PRATIQUES GENERALES POUR UNE GESTION DURABLE DE MES PARCELLES

Les délimiter et les connaître

- Lister et repérer, sur un plan cadastral, mes parcelles forestières ;
- Vérifier, pour chacune d'elles, l'existence de zonages particuliers (comme, par exemple, la réglementation des boisements ou les mesures de conservation liées à la législation sur l'environnement) ;
- Matérialiser sur le terrain les limites de chacune d'elles ;
- Analyser l'accessibilité et l'état de la desserte et déterminer les éventuels besoins d'amélioration.

Visiter et observer mes peuplements forestiers

- Effectuer des visites dans mes peuplements au moins une fois par an ;
- Les parcourir ;
- Observer :
 - les essences présentes, la taille des arbres, leur aspect ;
 - la présence d'individus malades ou morts ;
 - l'installation de semis, la qualité du sous-bois ;
 - les dégâts éventuels par les grands animaux ;
 - les ruisseaux, les endroits humides ;
- Evaluer leur avenir et les interventions souhaitables.



Définir une gestion

- Consulter une personne compétente en cas de doute (C.R.P.F.) ou faire appel à un prestataire de services (expert agréé, coopérative) ;
- Me définir un objectif de gestion clair par peuplement en fonction de mes moyens techniques et financiers (attente, amélioration, récolte, transformation).

Mettre en oeuvre mes travaux de gestion

- Faire appel à une main d'œuvre locale qualifiée ;
- Etudier la mise en place de formules de regroupement avec mes voisins pour une gestion plus efficace ;

ATTENTION !

- **Ne pas pratiquer d'interventions entraînant des modifications brutales et « sauvages » des milieux.**
- En cas de risques d'incendie, prévoir les mesures de défense les mieux adaptées pour m'en prémunir ;
- Préserver les milieux humides et les milieux naturels remarquables, ainsi que les ruisseaux.

Prendre en compte l'environnement et les paysages

- Vérifier la présence d'espèces ou d'habitats remarquables dans mes peuplements ;
- Conserver, si possible, quelques arbres très vieux ou morts, favorables à certains animaux rares, à l'écart des lieux fréquentés ;
- Veiller à l'intégration de mes peuplements dans les paysages (traitement des lisières, position respectives des coupes lors des interventions, passage progressif d'un peuplement à un autre, ...) ;
- Concernant la fréquentation du public :
 - la canaliser et limiter ses prélèvements de menus produits ;
 - la développer en conventionnant avec une collectivité.

JE POSSEDE UN TAILLIS (TA)



Définition

On appelle taillis un peuplement constitué de tiges provenant toutes du développement de rejets de souche ou de drageons.

Un taillis se reconnaît grâce aux cépées : de chaque souche partent plusieurs brins.

Il est lié à la particularité de la plupart des essences feuillues (chênes rouvre et pédonculé, hêtre, charme, châtaignier, bouleau, robinier, ...) de produire sur la souche, après la coupe d'un arbre, plusieurs tiges (ou rejets) qui forment de nouveaux individus. Ce phénomène peut être répété plusieurs fois.

Le taillis peut également comprendre, en faible nombre, des sujets non recépés (dits de franc-pied), qui se sont développés à l'occasion d'une coupe. Ce sont eux qui permettent de rajeunir périodiquement les cépées.

Principes généraux de gestion

Le taillis produit beaucoup de petit bois et de bois moyen dans un laps de temps relativement court. La gestion en taillis est donc bien adaptée à la production de bois de chauffage.

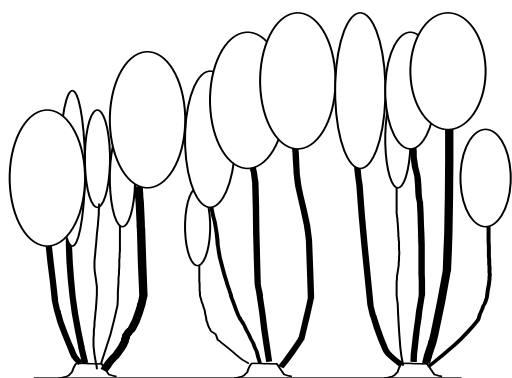
Cette gestion est très simple : tous les 20 à 40 ans, toutes les tiges sont coupées au ras du sol. Entre deux coupes, on laisse les rejets se développer seuls.

Les surfaces coupées (coupons) peuvent varier de quelques ares à plusieurs hectares.

Les avantages de cette gestion sont la simplicité et l'absence de coût ou de risque.

Par contre, elle épuise les souches. Il faut donc veiller à les renouveler régulièrement en favorisant l'installation et le développement de semis.

De même, une absence de coupes pendant un temps trop long diminue la vitalité des cépées et appauvrit le taillis.



2004 : le taillis est mûr. Il a entre 20 et 40 ans



Hiver 2004-2005 : on coupe tout le peuplement



2007 : des brins se développent. Un nouveau cycle commence.

Variante : Dans le cas du taillis fureté, seuls les brins les plus gros, ayant atteint un diamètre fixé, sont coupés. Les autres, de section inférieure, sont maintenus jusqu'à ce qu'ils atteignent à leur tour les dimensions souhaitées. Les coupes sont donc plus fréquentes mais avec une intensité plus faible. Ce traitement est particulièrement adapté en montagne ou sur sols fragiles.

Evolution

Même s'ils couvrent encore des surfaces importantes dans notre région (8,5 % de la couverture forestière), les taillis sont en régression régulière. En effet, ils sont issus de pratiques justifiées autrefois par la demande de bois de chauffage, aujourd'hui en diminution constante.

C'est pourquoi, à chaque fois que cela s'avère possible, le propriétaire doit tendre à les faire évoluer vers des structures de peuplement plus productives de bois d'œuvre et, par conséquent, plus rémunératrices.

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES EN TAILLIS

Gestion en taillis

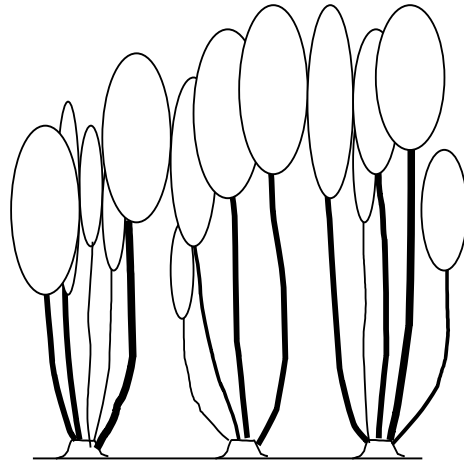
Bien connaître le stade de développement de mes parcelles;

Pratiquer une coupe de taillis tous les 20 à 40 ans

Assurer un rajeunissement suffisant, lors des interventions, de l'ensouchement ;

ATTENTION !

Dans les zones fragiles (zones mouilleuses ou à pentes de plus de 30 %), pratiquer le furetage.



Passage à la futaie

Par amélioration du taillis (balivage)

En cas de balivage, procéder à la désignation des plus beaux arbres (les tiges d'avenir, de franc pied ou sur souche), et réaliser une coupe d'éclaircie dans le taillis, appelée aussi « détournage », à leur profit.

ATTENTION !

Ne pas maintenir des espèces manifestement inadaptées aux conditions du milieu.



Par transformation



En cas de transformation :

Supprimer les souches de façon mécanique ou chimique ;

Choisir des essences et des provenances parfaitement adaptées à la station et planter des plants de qualité génétique supérieure.



Voir, à ce sujet, la fiche Futaie régulière

JE POSSEDE UN MELANGE TAILLIS-FUTAIE (TF)

Définition

Il s'agit d'un peuplement à deux étages comportant, en mélange, un taillis et une futaie, composée d'essences feuillues ou résineuses.

Il présente donc :

- un sous-étage composé d'un taillis, généralement simple, plus ou moins vigoureux, couvrant une bonne part de la surface ;
- un étage supérieur, la réserve, constitué d'une futaie, présentant des arbres d'âges et de tailles variés.

Ce type de peuplement permet de produire, en même temps, du bois de chauffage (taillis et houppier des réserves) et du bois d'œuvre (grumes de réserves). Toutefois, les arbres de la réserve ont un fût généralement plus court que celui des arbres de futaie (régulière ou non), et donnent un bois de qualité inférieure.

En Auvergne, les mélanges taillis-futaie, souvent désignés sous le terme de Taillis-sous-Futaie ou T.S.F., sont encore très répandus puisqu'ils couvrent plus de 20 % de la surface forestière régionale, mais beaucoup d'entre eux sont actuellement en cours de conversion ou déjà convertis en futaie (régime plus producteur de bois d'œuvre).



Principes généraux de gestion des mélanges taillis-futaie

Le mélange taillis-futaie se gère selon le double principe du taillis et de la futaie irrégulière :

- Le taillis est exploité en coupe rase, à des intervalles de temps réguliers appelés « révolution », généralement compris entre 20 et 40 ans, et choisis en fonction de la fertilité de la station, des essences constitutives du taillis et de la futaie, et des produits qu'on souhaite récolter. Préalablement à la coupe, il est procédé à la sélection de tiges d'avenir, de préférence de franc pied, pour renouveler la futaie. Ces tiges, au nombre de 30 à 50 par hectare, sont appelées baliveaux, les autres sont recépées avec le taillis et contribuent à le rajeunir, à le rénover. Si ces baliveaux ne sont pas en nombre suffisant, on réserve aussi des rejets de jeunes souches d'essences précieuses ;
- La futaie est exploitée, simultanément au taillis, selon le principe de la futaie irrégulière c'est-à-dire en coupant à la fois des arbres mûrs et des individus plus jeunes, mais mal conformés ou qui se concurrencent. On intervient donc dans toutes les catégories de dimension. Le prélèvement peut atteindre, au maximum, 40 à 50 % du volume sur pied.

Les coupes sont l'occasion de faire venir des semis qui renouvelleront à la fois les cépées du taillis et les individus de la futaie. C'est pourquoi il est important de disposer de semenciers à la cime bien développée et régulièrement répartis. Ces arbres doivent aussi être susceptibles de fructifier pour fournir des graines en abondance.

Lorsque les semis sont nés, ils ont besoin d'une lumière importante pour prospérer, d'où la nécessité de contrôler la concurrence des réserves et du taillis.

Dans le traitement en mélange taillis-futaie, les régénérations sont réparties sur l'ensemble des parcelles, par trouées d'étendue suffisante pour en assurer le suivi. Pour garder à la forêt sa structure irrégulière et obtenir par taches de semis quelques baliveaux, il n'est pas nécessaire de sauver une grande abondance de semis. Mais, si l'ensemencement naturel est insuffisant, le recours à la plantation s'avère indispensable (enrichissement).

Evolution vers d'autres types de peuplements

Le mélange taillis-futaie produisant moins de bois d'œuvre de qualité que les futaies pleines, on peut souhaiter le faire évoluer vers d'autres types de peuplement plus valorisants.

Selon les caractéristiques initiales du mélange taillis-futaie, plusieurs solutions sont envisageables, comme sur le tableau ci-dessous

Caractéristiques du taillis	Caractéristiques de la futaie	Evolution possible
Taillis riche en brins d'essences objectifs, bien venant	Pauvre, individus clairsemés ou mal répartis	Futaie régulière à partir du taillis
Taillis clairsemé d'essences peu valorisantes	Dense, bien répartie avec des arbres de tailles variées	Futaie irrégulière à partir de la futaie
Pauvre et sans avenir	Pauvre et sans avenir	Transformation par plantation

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES EN MELANGES TAILLIS-FUTAIE

Pour maintenir le mélange taillis-futaie ou le taillis sous futaie

- Bien observer le comportement des différentes essences présentes ;
- Bien connaître les caractéristiques du peuplement, en particulier de la futaie (nombre d'arbres à l'hectare, répartition spatiale des tiges) ;
- Pratiquer une sylviculture suivie, prévoyant des **coupes à intervalles réguliers (tous les 20 à 40 ans) et prélevant la totalité du taillis, après balivage, et un volume réparti sur toutes les catégories de dimensions de la futaie**, pour garantir des conditions de croissance optimales pour les arbres conservés et permettre le développement des houppiers et l'accroissement en diamètre ;
- Extraire en priorité les arbres malades, mal venants ou dépérissants ou ceux surplombant des taches de semis installées ;
- **Désigner, avant la coupe du taillis, des arbres droits et bien venants, au nombre de 30 à 50 (baliveaux) nécessaires au renouvellement de la futaie** ;
- Veiller en permanence à l'installation d'une régénération naturelle suffisante pour assurer le renouvellement de la futaie et du taillis ;
- Prévoir des **compléments de régénération (enrichissement)** s'il s'avère que les semis sont en nombre insuffisant : dans ce cas, choisir des essences et des provenances parfaitement adaptées à la station à planter et des plants de qualité génétique supérieure ;
- Réaliser des **travaux sylvicoles complémentaires**, nécessaires à la bonne gestion des peuplements (dégagement et dépressage des taches de semis, éclaircies et élagage dans les petits bois, ...) ;

ATTENTION !

- **Eviter de maintenir ou d'étendre ce type de peuplement sur des zones où l'essence objectif n'est manifestement plus en station ;**
- **Ne pas exploiter complètement le peuplement, sauf cas de force majeure (raison sanitaire, destruction par un phénomène climatique ou installation d'une régénération naturelle dans une zone à gros bois avec une espèce manifestement « hors station » ou indésirable) ;**
- **Ne pas pratiquer des « coupes au diamètre », ne prélevant que les arbres mûrs de grosses sections, sans souci d'amélioration dans les petits bois et les bois moyens, et ne pas récolter uniquement les plus beaux arbres en ne laissant que des individus secondaires, mal conformés ou sans avenir, ou d'essences indésirables (sélection « à rebours ») ;**
- **Ne pas effectuer d'interventions trop brutales, visant à prélever dans la futaie un volume sur pied excessif à chaque passage (supérieur à 50 % des arbres de la futaie).**

Pour passer à la futaie régulière

- Désigner des baliveaux de franc-pied ou sur souche (60 à 160 tiges par hectare) pour compléter la futaie existante ;
- Pratiquer des éclaircies modérées dans le taillis au profit des baliveaux (détourage) pour maintenir un peuplement d'accompagnement suffisant (300 à 500 tiges par hectare) et le sous-étage ;
- Procéder ensuite à des coupes d'amélioration, à intervalles réguliers (5 à 15 ans), pour diminuer progressivement la densité, selon le principe de la gestion en futaie régulière.

Voir la fiche futaie régulière

Pour passer à la futaie irrégulière

- sur sols riches, sélectionner, dans la végétation d'accompagnement, des baliveaux pour étaler les classes d'âge de la futaie ;
- sur sols pauvres, compléter la régénération par introduction de plants ;
- rechercher une régénération continue par coupes de futaie irrégulière.

Voir la fiche futaie irrégulière

Pour la transformation

- Choisir des essences et des provenances parfaitement adaptées à la station à planter et des plants de qualité génétique supérieure.

Voir la phase d'installation de la fiche futaie régulière

JE POSSEDE UNE FUTAIE IRRÉGULIÈRE (FI)

Définition

Le terme futaie désigne un peuplement forestier composé d'arbres issus de graines, contrairement au taillis où les tiges sont issues de rejets de souche.

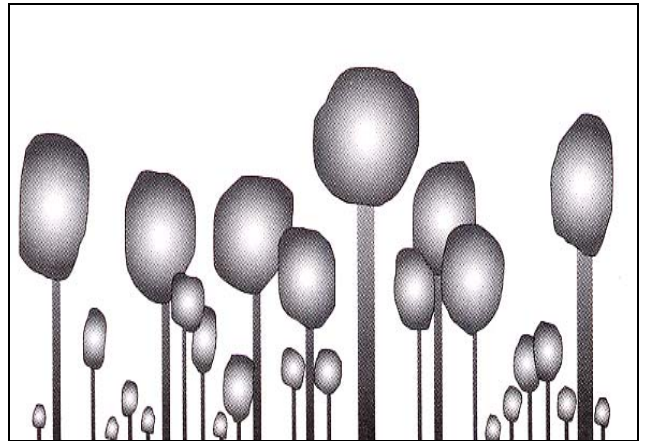
Une futaie irrégulière est un peuplement composé d'individus ayant des âges variés et des dimensions différentes (hauteur et diamètre), ce qui se traduit par un étagement des individus dans le plan vertical. On le caractérise généralement par le nombre total de tiges et par leur répartition entre les catégories perches, petits bois, bois moyens et gros bois (voire très gros bois).

La futaie peut être pure, c'est-à-dire constituée d'une seule espèce, ou mélangée et comporter alors une imbrication, en proportion variable et plus ou moins étroite, de plusieurs essences feuillues, résineuses, voire feuillues et résineuses.

La conduite d'un peuplement en futaie irrégulière est plus facile avec une essence d'ombre telle que le hêtre ou le sapin, qui supportera de rester dans un sous-bois sombre, qu'avec des espèces de pleine lumière (chêne, épicéa, douglas).

La futaie irrégulière peut s'appliquer à des petites parcelles mais elle se heurte souvent, alors, à l'hétérogénéité des lots de bois mobilisés, qui pénalise leur commercialisation.

En Auvergne, elles couvrent un peu plus de 20 % des surfaces forestières dont 45 % de formations feuillues et 55 % de peuplements résineux.



Principes généraux de gestion

La gestion en futaie irrégulière vise à maintenir l'ensemble des classes d'âges et des essences potentielles et à tirer partie des peuplements existants en favorisant les arbres de qualité des espèces les plus valorisantes et en assurant leur renouvellement par une régénération suffisante. Celle-ci est recherchée de manière sporadique dans les différentes parties du peuplement. On procède donc par coupes de futaie irrégulière, à intervalle rapproché et à intensité modérée, qui ouvrent périodiquement le couvert, augmentent l'éclaircissement des houppiers et valorisent ainsi les vagues successives de régénération. C'est l'enlèvement d'arbres isolés ou en petits groupes, conjugué à un sous-étage clair, qui permet d'obtenir des âges différenciés entre les différentes essences ou les sujets d'une même espèce et donne le caractère permanent à l'irrégularité.

Lorsqu'un certain équilibre est atteint, le sylviculteur doit maintenir ce système d'intervention de manière à conserver les justes proportions entre les différentes composantes du peuplement : régénération, perches, petits bois, bois moyens, gros bois voire très gros bois. Ces différents éléments constitutifs peuvent se trouver mélangés pied à pied, comme dans le schéma ci-dessus, ou regroupés sous la forme de bouquets d'individus d'âge et de taille homogène (réguliers) disposés les uns à côté des autres.

La gestion d'une futaie irrégulière se caractérise donc, à la fois, par une constance des interventions dans le temps, et par une adaptation permanente dans l'espace, pour tenir compte des caractéristiques locales du peuplement.

Dans ce contexte, une coupe aura, à la fois, des objectifs de récolte, d'amélioration et de régénération. En effet :

- elle récolte des gros et très gros bois mûrs, surtout s'ils surplombent des taches de semis ;
- elle extrait les arbres malades, dépérissants ou de qualité médiocre ;
- elle gère la concurrence entre individus de taille intermédiaire, en travaillant au profit des plus beaux ;
- elle permet de conserver un équilibre entre semis, petits bois, bois moyens et gros bois et de limiter la densité totale du peuplement.

Le revenu apporté par cette coupe doit permettre de financer des travaux de dégagements de semis, de dépressage voire d'élagage en hauteur.

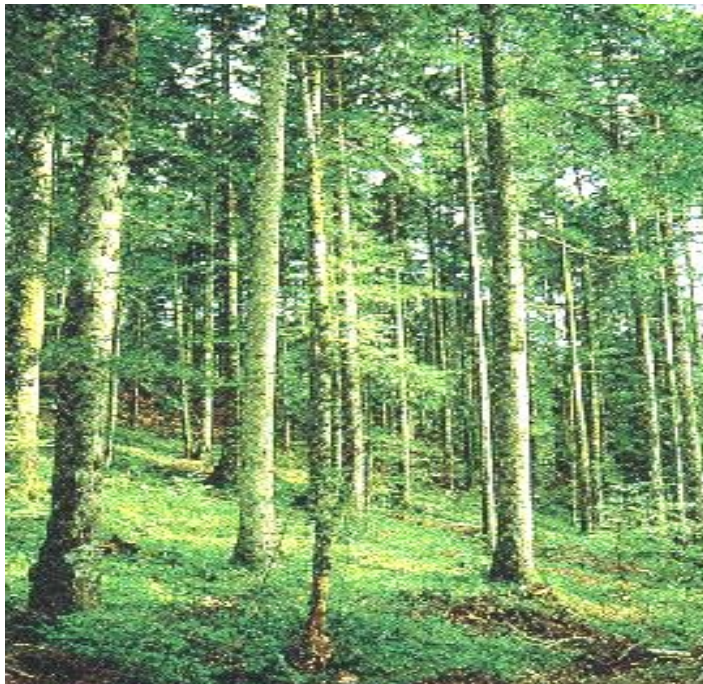
Le marquage de ce type de coupe doit constamment être adapté aux conditions locales du peuplement pour tenir compte :

- des taches de régénération à éclairer ;
- de la compétition entre les différentes essences qui va dépendre de leur comportement vis-à-vis de la lumière et de leur vitesse de croissance ;
- de la densité locale et de l'objectif général retenu pour la parcelle (privilégier telle ou telle catégorie de diamètre).

La gestion d'une futaie irrégulière est, par conséquent, plus exigeante en observation et en connaissance de sa forêt qu'une futaie régulière. Faute d'interventions suivies, les peuplements se régularisent du fait de la prédominance d'une catégorie de dimension très excédentaire couplée, le plus souvent, avec une interruption du processus continu de régénération naturelle. Le système de gestion s'oriente alors vers celui de la futaie régulière.

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES EN FUTAIE IRREGULIERE

- En cas de futaie mélangée, déterminer les essences principales à privilégier et les espèces secondaires ;
- Pratiquer une sylviculture suivie, prévoyant des **coupes fréquentes et modérées, à intervalles rapprochés** (de 5 à 15 ans) ;
- Lors des coupes, extraire en priorité les arbres malades, mal venants ou dépérissants ainsi que les individus surplombant les taches de semis installées ;
- En cas de répartition équilibrée des catégories de dimensions (pas de catégorie dominante), prélever dans chacune d'elles. Dans le cas contraire, prélever, en priorité, dans les catégories les plus représentées ;
- Veiller à obtenir puis à maintenir des peuplements plutôt clairs, surtout avec des essences de lumière (chêne), mais également avec des espèces d'ombre comme le hêtre ou le sapin, pour améliorer le mélange des essences et la stabilité des peuplements ;
- S'assurer en permanence de l'implantation et de la croissance d'une régénération naturelle suffisante (qui doit représenter 15 à 20 % de la surface de la parcelle, en moyenne), pour assurer le renouvellement des classes d'âges le plus jeunes ;
- Prévoir des **compléments de régénération** en cas de grandes plages dépourvues de semis : dans ce cas, choisir des essences et des provenances parfaitement adaptées à la station à planter et des plants de qualité génétique supérieure ;
- Rechercher le maintien ou l'installation des essences d'accompagnement et du sous-étage ;
- Réaliser des **travaux sylvicoles complémentaires**, nécessaires à la bonne gestion des peuplements (dégagements puis dépressage des taches de semis, éclaircies et élagage dans les petits bois, ...) ;
- En cas de peuplement très dense, effectuer, en plusieurs passages, **des coupes de « décapitalisation »** en prélevant prioritairement dans les catégories d'arbres surreprésentées ;



Peuplement régularisé dans les bois moyens

ATTENTION !

- **Eviter d'étendre ce type de peuplement sur des zones où l'essence objectif n'est manifestement plus en station ;**
- **Ne pas pratiquer des « coupes au diamètre », ne prélevant que les arbres mûrs de grosses sections, sans souci d'amélioration dans les petits bois et les bois moyens, et ne pas récolter uniquement les plus beaux arbres en ne laissant que des individus secondaires, mal conformés, sans avenir, ou d'essences indésirables (sélection « à rebours ») ;**
- **Eviter la coupe à blanc, sauf cas de force majeure (raison sanitaire, destruction par un phénomène climatique, ou installation d'une régénération naturelle dans une zone à gros bois avec une espèce manifestement « hors station » ou indésirable), car elle met fin à la gestion en futaie irrégulière et engage le peuplement dans un cycle de futaie régulière ;**
- **Ne pas effectuer d'interventions trop brutales, visant à prélever un volume sur pied excessif à chaque passage dans la futaie ou des volumes importants à des intervalles trop rapprochés.**

JE POSSEDE UNE FUTAIE REGULIERE (FR)

Définition

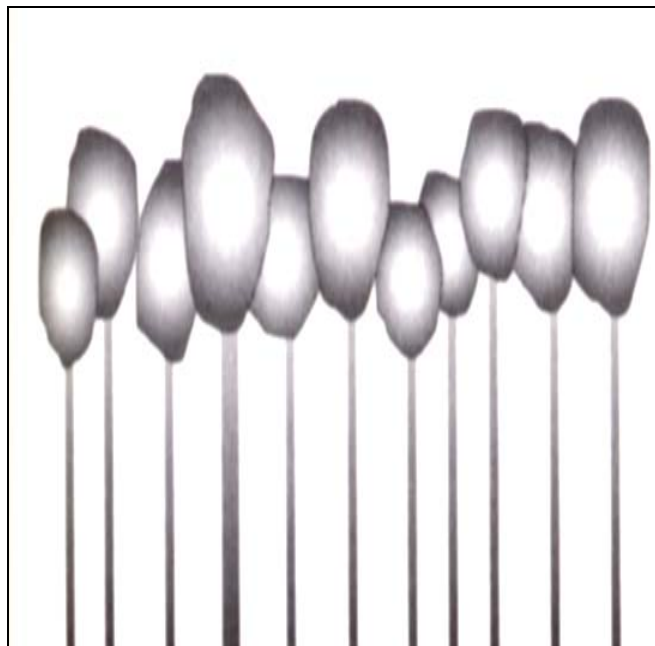
Le terme futaie désigne un peuplement forestier composé d'arbres issus de graines, contrairement au taillis où les tiges sont issues de rejets de souche.

On appelle futaie régulière un peuplement forestier composé d'arbres qui ont approximativement tous le même âge et les mêmes dimensions.

Les futaies régulières que l'on rencontre actuellement dans notre région sont issues de semis ou de plantations, ou sont des futaies sur souche obtenues par désignation de brins et de rejets lors de la conversion des taillis simples ou des taillis sous futaie.

Ces peuplements peuvent être purs, c'est-à-dire constitués par une seule espèce, ou mélangés et comporter alors une imbrication, en proportion variable et plus ou moins étroite, de plusieurs essences feuillues, résineuses, voire feuillues et résineuses.

En Auvergne, ils couvrent 46 % de la surface forestière régionale dont 1/4 de formations à dominante feuillue et 3/4 de peuplements à dominante résineuse.



Principes généraux de gestion

La gestion en futaie régulière est basée sur la conduite d'arbres qui se trouvent au même stade de développement puisqu'ils sont approximativement du même âge. A chaque étape de la vie du peuplement est associée une intervention sylvicole visant à diminuer régulièrement la densité et sélectionner les plus beaux sujets, jusqu'au moment de la coupe finale des gros arbres mûrs après, le cas échéant, obtention d'une régénération naturelle :

- Pendant la phase d'installation, on effectue généralement des travaux de regarnis sur plantation, de compléments de régénération en cas de renouvellement naturel et, dans les deux cas, d'entretiens pour limiter la concurrence ;
- Pendant la phase de formation du fût,
 - au stade « arbuste », on procède à un (plantation) ou plusieurs (régénération naturelle) dépressages à bois perdu et à des tailles de formation sur feuillus ;
 - au stade « jeunes arbres », on pratique une éclaircie suivie, éventuellement, d'une désignation d'arbres d'avenir et de leur élagage en hauteur ;
- Pendant la phase de grossissement, les arbres atteignent l'âge adulte : on procède alors par coupes d'amélioration successives ;
- Pendant la phase de régénération, les arbres sont mûrs (c'est-à-dire qu'ils ont atteint un diamètre commercialement intéressant) : on les renouvelle par coupe à blanc suivie d'une plantation ou par coupe de régénération (coupes d'ensemencement, coupes secondaires et coupe définitive), afin d'obtenir une régénération naturelle.

La durée de vie du peuplement ou révolution (laps de temps qui s'étend entre son installation et sa coupe définitive) dépend de la vitesse de croissance des arbres, de l'intensité de la sylviculture pratiquée et du critère d'exploitabilité choisi (diamètre ou âge). Il faut toujours veiller à ne pas maintenir les arbres trop serrés car ils deviennent sensibles au vent et aux neiges lourdes. C'est pourquoi il faut s'efforcer d'avoir toujours des branches vivantes sur plus du tiers de la hauteur des individus, ainsi que des taches de lumière qui arrivent au sol.

Dans les peuplements à plusieurs essences, dits peuplements mélangés, on pourra choisir de travailler au profit d'une seule (dite objectif) ou de plusieurs d'entre elles, sous réserve qu'elles aient un comportement conciliable. Les autres, dites « d'accompagnement », resteront cantonnées en sous-étage ou disparaîtront progressivement lors des coupes d'amélioration.

A la fin de la vie du peuplement, en l'absence de régénération ou si l'on pratique par coupe à blanc, le propriétaire sera tenu de faire une plantation pour redémarrer le cycle de production.

En cas de régénération naturelle, il conservera des individus semenciers bien conformés, sains et bien disséminés, pour ensemençer le terrain. Au fur et à mesure de l'obtention des semis et de leur caractère d'essence d'ombre ou de lumière, il les retirera plus ou moins vite.

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES EN FUTAIE REGULIERE

Lors de la phase d'installation

En cas de régénération naturelle

- Enlever le sous-bois et éclairer le sol, en ne conservant qu'une faible quantité de semenciers ;
- S'assurer que les arbres semenciers sont de belle qualité (droits et bien venants) ;
- Favoriser le mélange des essences objectif, afin d'éviter la monoculture ;
- Assurer les interventions nécessaires à l'obtention d'un peuplement complet (complément de régénération avec la même essence ou une espèce différente, dégagement et dépressage des semis).

En cas de plantation

- Adapter la préparation du terrain au précédent cultural et à la nature des espèces à installer ;
- **Choisir des essences et des provenances parfaitement adaptées à la station à planter et des plants de qualité génétique supérieure** ;
- Si possible, favoriser le mélange des essences ;
- Adapter la densité à l'espèce choisie et aux caractéristiques locales (présence ou non de recru naturel) ;
- Soigner la mise en place des plants et veiller au bon étalement des racines ;
- En cas d'installation de résineux, traiter les plants contre l'hylobe ;
- Estimer la pression du gibier et s'en protéger (indispensable avec les feuillus précieux - merisier, frêne, érables, ...-)
- Réaliser **les entretiens nécessaires** pour sortir la plantation de la végétation concurrente ;

ATTENTION !

- **Eviter d'implanter de nouveaux peuplements sur des terrains impropres à la production forestière (investissement coûteux pour une recette à terme faible ou nulle).**

Lors de la phase de formation du fût

- Pratiquer des **tailles de formation** et de l'élagage sur feuillus précieux (merisier, frêne, érables, ...)
- Réaliser des **travaux sylvicoles complémentaires**, nécessaires à la bonne gestion des peuplements (**dépressage, choix des arbres d'avenir et élagage, ...**) ;
- Pratiquer une **première éclaircie** dès que l'intérieur du peuplement devient sombre et que les arbres se concurrencent, s'il n'y a pas eu de dépressage auparavant.

Lors de la phase de grossissement

- Pratiquer une **sylviculture organisée et dynamique, basée sur des interventions régulières (tous les 5 à 15 ans) et programmées (coupes d'amélioration)** ;
- Enlever prioritairement les arbres malades, mal venants ou dépérissants ;
- Rechercher le maintien ou l'installation d'essences d'accompagnement et du sous-étage, par une sylviculture améliorant l'intensité de l'éclaircissement arrivant au sol ;

ATTENTION !

- **Ne pas pratiquer des prélèvements ne concernant que les arbres dominants et ne visant qu'à laisser des individus de qualité secondaire ou médiocre après intervention (sélection « à rebours ») ;**
- **Eviter les interventions trop brutales, visant à prélever un volume sur pied excessif à chaque passage, sauf phase d'ensemencement en cas de régénération naturelle, ou à pratiquer trop fréquemment des prélèvements importants.**

Lors de la phase de régénération

- Réaliser les **coupes de régénération naturelle**, sélectionnant les meilleurs semenciers et apportant de la lumière au sol, en fonction de l'obtention de semis et de leur exigence en éclaircissement,

Ou

- Pratiquer des **coupes définitives** sur peuplements mûrs, suivies de reconstitution artificielle.

JE POSSEDE UNE PLANTATION DE PEUPLIERS OU PEUPLERAIE (PE)

Définition

On appelle peupleraie un peuplement artificiel constitué par une plantation de clones de peupliers (un clone est une « variété » obtenue par bouturage, ce qui fait que tous les individus sont génétiquement identiques entre eux), traitée en futaie régulière, avec un âge d'exploitation de 15 à 30 ans.

Principes généraux de gestion

La gestion appliquée, ou **populiculture**, est celle d'une futaie régulière plantée à espacement définitif. L'objectif est de tirer parti de tous les sujets installés en favorisant leur croissance par des entretiens du sol, parfois par des cultures agricoles intercalaires, et par l'élagage des fûts. Il s'agit donc d'une culture d'arbres.

En conséquence, la gestion ne comporte que deux phases :

- une phase d'installation qui comporte les travaux de préparation du terrain, le choix et l'implantation du (ou des) clone(s) le(s) mieux adapté(s) à la station et aux objectifs du propriétaire, et les entretiens ;
- une phase unique de formation du fût, par des élagages en hauteur sur 6 à 8 m, et de grossissement.

L'objectif est de produire, dans un laps de temps court, des individus de forte section à bois sans nœud aptes à produire du déroulage pour la fabrication de caisserie ou de contreplaqués.

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES EN POPULICULTURE

- Réaliser des travaux préparatoires adaptés à la nature des terrains et au précédent cultural ;
- **Choisir des clones parfaitement adaptés à la station à planter et des plants de qualité génétique supérieure ;**
- Effectuer les **travaux d'entretien et de suivi** nécessaires à la réussite de la plantation ;
- Réaliser des **travaux sylvicoles complémentaires** nécessaires à la bonne gestion des peuplements (élagage, notamment) ;
- Pratiquer des **coupes définitives** sur peuplements mûrs suivies de reconstitutions artificielles ;

ATTENTION !

- **Eviter d'implanter de nouveaux peuplements sur des terrains impropres à la populiculture (investissement coûteux pour une recette à terme faible ou nulle).**



JE POSSEDE DES ACCRUS (AC)

Définition

Les accrues sont des peuplements naturels installés sur des terrains qui, auparavant, n'étaient pas en nature de bois. Il proviennent de friches.

Ces formations, constituées le plus souvent d'essences pionnières, couvrent environ 6 % de la surface forestière en Auvergne. Mais elles sont très différentes d'un endroit à un autre, tant dans leur composition en espèces que dans leur aspect, et peuvent prendre l'allure de forêts plus ou moins denses avec des faciès de futaie régulière ou irrégulière, voire de taillis si des coupes y ont été pratiquées.

Dans certains secteurs de l'Auvergne, elles servent au pâturage des animaux, bovins notamment (pré-bois, forêts pacagées). C'est le cas, par exemple, en Margeride où cette pratique est traditionnelle.

Principes généraux de gestion

Toutes les modalités de gestion,

- par évolution naturelle,
 - en taillis par recépage des feuillus,
 - en futaie irrégulière par coupes jardinatoires,
 - en futaie régulière par coupes d'amélioration ou par plantation après nettoyage du terrain,
- sont envisageables.

BONNES PRATIQUES SYLVICOLES DANS LES ACCRUS

- Bien analyser la valeur du peuplement :
 - la régularité de la couverture du terrain ;
 - la répartition des arbres et arbustes susceptibles de donner des individus d'avenir (droits, bien venants, d'espèces adaptées à la station) : on considère qu'il faut 60 feuillus ou 150 résineux, au minimum, par hectare soit un arbre tous les 13 m ou tous les 8 m, en moyenne ;

ATTENTION !

- **Certaines essences fréquentes telles que le frêne ou l'érable peuvent couvrir le sol les premières années par des semis très denses qui disparaîtront par la suite si le sol est trop superficiel. Inversement, le sapin pectiné peut très bien se maintenir sur sols secs tant qu'il est sous couvert alors qu'il n'est pas du tout en station.**
- Bien analyser le potentiel de production du terrain à partir de la profondeur du sol, des plantes (qui peuvent traduire un milieu riche – ortie, lierre, ... - ou pauvre – fausse bruyère, ...)

Selon cette analyse, travailler et investir pour améliorer ces formations ou les laisser évoluer seules ;



Plantation d'enrichissement

Valeur du peuplement	Potentiel de production	Décision
Faible à médiocre	Faible à médiocre	<u>Evolution naturelle</u>
Arbres de valeur, en nombre suffisant et bien répartis	Moyen à élevé	<u>Amélioration du peuplement</u> par des coupes au profit de ces arbres
Peu d'individus intéressants ou présence de grandes trouées	Moyen à élevé	Plantation d'enrichissement ou plantation en plein (voir la phase d'installation de la fiche futaie régulière)

En fonction du choix, la parcelle sera maintenue en accru ou évoluera en futaie, régulière ou irrégulière, feuillue ou résineuse, voire en taillis.